

Quand M^r Brisson sera appelé à ouvrir la montée Brisson, et que la montée Brassard à l'entreprise par M^r A. Belanger ne serait pas ouverte il l'ouvrira au frais de l'Entrepreneur.

Il en sera de même pour les lots 24. 25 et 26 Rang G et 27. 28 et 29 même Rang. Pour ces deux séries de lots M^r Brisson devra tenir un compte séparé.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin
Secondé par " Louis Valiquette
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Léonard
maire Brisson

Louis Suberville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec. A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
comté de Labelle tenue à la Salle ordinaire des Séances le cinquième jour de Janvier
mil neuf cent quatre-vingt-dix heures du matin conformément aux
dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle tenuent
sont présents messieurs le maire Louis Suberville et Messieurs le conseiller
Louis Valiquette, Arthur Labonté, Théodore Belisle, Ulric Brousseau et Jos. Boivin
formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.
Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par
résolution, comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Louis Valiquette
Secondé par Ulric Brousseau
que les minutes de la Séance du 1^{er} Décembre 1913 soient acceptées
et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodore Belisle
Secondé " Fred David

que M^r le Secrétaire Trésorier avise M^r Louis Sacambe de ne faire
aucun paiement à M^r Jos. Menard sur le lot n° 13^e sans en prévenir
la Corporation, M^r Menard n'ayant pas fait son paiement à date

Adopté unanimement

Enoyer à l'enregistrement le contrat entre Jos. Menard et la Corporation
à Voir M^r l'avocat Delage au sujet de ce contrat.

Proposé par l'le Conseiller Louis Valiquette
 Seconde Théodore Belisle
 que M^e Frédéric David soit nommé Président d'Election
 Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller Joseph Boivin
 Seconde par " " Ulric Rousseau
 que M^e Olivier Racicot soit nommé Auditeur des livres de la municipalité
 du canton Solys et qu'il lui soit alloué la somme de \$5⁰⁰ pour son travail
 Adopté unanimement.

M^e Louis Jabinville demande à ce que son nom soit changé au rôle
 d'évaluation pour le lots 1/4 du 29 et 1/4 du 28 Rang H et remplacé par celui
 de l'Auguste Lefebvre

Proposé par l'le Conseiller Louis Valiquette
 Seconde par " " Frédéric David
 que la séance soit levée
 Adopté unanimement.

Louis Jabinville
 Maire

Jules Redoux
 Secrétaire trésorier.

lomain

Province de Québec

Comté de Labelle

mmmm

Municipalité du Canton Joly

Election Municipale du 12 Janvier 1914.

Le Frédéric David, cultivateur du Canton Joly étant dûment asservementé sur les Saintes Evangiles dépose et dit :

1° Par résolution du Conseil de la Municipalité du Canton Joly en séance du 5 Janvier 1914
j'ai été nommé pour présider à l'Election des Conseillers du Canton Joly, qui sera tenue
le lundi 12 Janvier 1914

2° Je jure de bien fidèlement et impartiallement remplir les devoirs de cette charge de Président
de l'Élection Municipale des Conseillers du Canton Joly et ce au meilleur de ma
connaissance et jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé

Asservement devant moi à Labelle

ce 12^{me} jour de Janvier mil neufcent quatorze. *Jules Lédoix**secrétaire*

Fréderic David

Province de
Québec

Municipalité du Canton Joly.

Aux habitants du Canton Joly.

Où il est public est fait le présent dansé par Jules Lédoix Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité
d'une assemblée publique des électeurs municipaux de la dite Municipalité
ayant droit de vote à l'élection des Conseillers municipaux, se tiendra à la salle
publique d'au, la dite Municipalité lundi le vingt-septième jour de Janvier prochain
à dix heures de l'après-midi afin d'élire là et alors deux Conseillers pour la dite
Municipalité conformément aux prévisions du code municipal de la Province
de Québec en remplacement de Messieurs

Louis Dubois et Louis Valiquette

les deux Conseillers sortant de charge

Donné à Labelle ce vingt-septième jour de Décembre mil neuf cent treize

Signt Jules Lédoix

Vraie Copie Certifiée

Jules Lédoix

Province de Québec Je boussigne Jules Lédoix de Labelle certifie sous mon serment d'officier que j'ai publié
Paris public annexe aux présents, en en affichant une copie à chacun des endroits
suivants savoir : sur la façade de l'église catholique de la Paroisse de Labelle et sur la
façade de la Salle publique le 27 Décembre 1913 entre midi et une heure de l'après-midi et en la lisant
à la porte de la dite église à l'heure du Service Divin du matin le 28 Décembre 1913 dont le Dimanche
suivant immédiatement le fond où est écrit à ce affiche comme suudit.

En foi de quoi je donne ce certificat le 29 Décembre 1913

Vraie copie certifiée *Jules Lédoix**secrétaire**Signt Jules Lédoix**secrétaire*

l'anada

Municipalité du Canton Joly.

Opériné à une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du Canton
Lambertelle Joly tenue le douzième jour de Janvier mil neuf cent quatorze à dix heures
du matin à la Salle publique de la Municipalité du Village de Labelle
conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec
et à avis public donné à cet effet par le Secrétaire trésorier le vingt-septième
jour de Décembre mil neuf cent treize dûment publié en la dite
municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis
ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée et demeurant aux
archives du dit Conseil, sous la Présidence de l'ouïen Frédéric David. Homme
à cette fonction pas une résolution du Conseil de la dite
municipalité le vingt-huitième jour de Janvier mil neuf cent quatorze
Advenant l'heure de dix heures le Président d'Élection fait lire par
le Secrétaire Trésorier le Document d'office du Président et l'avis donné
par le présente Élection, déclarant l'assassinat ouverte et invitent
les électeurs présents de proposer leurs candidats.

Propose par: Chrs. Belisle

Seconde par: Jos. Boivin

que M^r Raoul Labelle soit nommé Conseiller en Rempl^r de L. Laliquette
Louis Jubinville " " de lui-même

et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée
et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de
candidats qu'il y a de candidats à élire, l'Élection est déclarée
close et l'ouïen le Président proclame élus Conseiller, les candidats
sus nommés après la nomination.

Mesieurs Raoul Labelle & Louis Jubinville sont élus par acclamation
conseillers de la Municipalité du Canton Joly

Donné à Labelle le douzième jour de Janvier mil
neuf cent quatorze

Frédéric David Président d'Élection

Composition du Conseil.

Chédule Belis élu en 1912 remplacé par Jos. Plément

Arthur Labonté " "

Frédéric David " 1913

Joseph Boivin " "

Ulric Brousseau " "

Louis Jubinville " 1914

Raoul Labelle " "

Canada

Province de Québec

Comté de Lévis

Municipalité du Canton Joly

nous soussignés Louis Lubinville et Pascal Labelle ayant été dernièrement nommés
 Conseillers Municipaux de cette Municipalité faisons serment chacun pour soi
 que nous remplirons bien et fidèlement le devoir de notre charge et cela au
 meilleur de notre jugement et de notre capacite ainsi que Dieu nous soit à aider.
 Assermenté par devant moi ce Dimanche
 jour de Février mil neuf cent quatorze

Jules Ledoux

Secrétaire

Louis Lubinville

Assermenté par devant moi ce Vingtième
 jour de Février mil neuf cent quatorze.

Pascal Labelle

Jules Ledoux

Secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

À une session générale de la Municipalité du Canton Joly tenue
 à la Salle ordinaire de l'iance le deuxième jour de Février 1914
 à 10 h⁵ du matin Conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec à laquelle session tout présent
 M^r le maire Louis Lubinville et M^r le Conseiller A. Labonté et F. Davis
 après une heure d'attente n'ayant pu réunir le quorum la
 séance est adjournée au 16 de ce mois sur la proposition des
 Conseillers présents.

Jules Ledoux

Secrétaire

Louis Lubinville

Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

Comité d'abstention à une session spéciale de la Municipalité du Canton Joly régulièrement convoquée, tenue à la Salle ordinaire des sessions le seizième jour de février mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents

messieurs les conseillers Ulric Biourneau, Jos. Boivin et Arthur Labonté

Après une heure d'attente la séance est levée faute de quorum et adjournée au deux mars prochain sur la proposition de messieurs le conseiller Ulric Biourneau secondé par messieurs le conseiller Jos. Boivin.

Louis Dubreuil
Maire

Jules Sedoux
secrétaire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

Comité d'abstention à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le deuxième jour du mois de mars mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Messieurs le Conseiller Théodore Belisle

après une heure d'attente n'ayant pas réuni le quorum la séance a été adjournée au mardi suivant à 10 h^e du matin.

Louis Dubreuil
Maire

Jules Sedoux
secrétaire

Canada
Province du Québec

Municipalité du Canton Joly

Comté de L'Isle à une session spéciale du Conseil de la municipalité du Canton Joly comme suite à un adjournement en date du deux courant, tenue à la Salle ordinaire des Séances le deuxième jour de Mars mil neuf cent quarante à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers : Louis Jolinville, Joseph Boivin, Frédéric David, Théodore Belisle et Arthur Labonté formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jolinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller Théodore Belisle

Seconde par — " — Joseph Boivin

des les minutes des Séances des 5 Janvier, 9 et 16 Février et 2 Courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil d'une lettre de M^e V-a. Adam demandant si nous sommes disposés à renouveler son prêt de \$650⁰⁰ d'un échoir le 9 Avril prochain.

Il est proposé par M^e le conseiller Joseph Boivin

Seconde par — " — Théodore Belisle

que M^e le Secrétaire trésorier tâche d'emprunter \$650⁰⁰ dans la paroisse pour rembourser le prêt de M^e Alfred Adam et si il ne réussit pas, de renouveler le billet de M^e Adam pour un an seulement, et dans ce cas M^e le Maire et M^e le Secrétaire trésorier sont autorisés dans l'un ou l'autre cas à signer en leur qualité respective les billets nécessaires.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil d'une lettre de M^e Dr A. Bigonneau désirant retrait le lot n°13 Rang A Canton Joly et demandant le Compte de ce qui est dû sur ce lot.

Il est proposé par M^e le Conseiller Fréd. David

Seconde par — " — Arthur Labonté

que M^e le Secrétaire trésorier réponde à la lettre de M^e Dr A. Bigonneau en date du 6 Octobre lui envoyant le compte du lot n°13 le depuis le jour de la vente à ce jour et envoier duplicata de ce compte à M^e Robillard Secrétaire du Conseil de Comté et aussitôt le retrait opéré en dommages.

avis à l'^r Jos. Ménard et L. Lacombe

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Fred. David

Secondé par " Arthur Labonté

que le compte de l'^r P. de Varennes pour l'enregistrement du contrat avec l'^r Jos. Ménard à 2⁸⁰ soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Théodore Belisle

Secondé par " Joseph Boivin

Av. 11.3.14 que l'^r Wilfrid David soit nommé inspecteur de voirie pour le

assemblé dans B. en remplacement de l'^r Guillaume Valiquette

Av. 11.3.14. et que l'^r Hormidas Labelle fils soit nommé en remplacement
asssemblé. de l'^r Raoul Labelle comme inspecteur de voirie.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Joseph Boivin

Secondé par " Fred. David.

que l'audition des comptes de la municipalité du Landry soit

faite par l'^r l'auditeur Olivier Racicot soit acceptée et qu'il lui
soit payé à 5⁰ pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Théodore Belisle

Secondé par " Arthur Labonté

que l'^r Jules Ledoux soit renouvelé comme Secrétaire trésorier
aux mêmes conditions que l'année dernière

Adopté unanimement

Proposé par l'^r le Conseiller Fred. David

Secondé par " Joseph Boivin

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Dubreuil

Maire

Jules Ledoux
Secrétaire trésorier

Le sousigné Louis Jabinville ayant été demandé homme maire à l'unanimité
à l'âge de 6 avril 1914 fais demandé que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de
ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assentement devant moi à Lanielle

à sixième jour d'avril mil

Neuf cent quatorze

*Sub. Secrétaire
Secrétaire*

Louis Jabinville
maire.

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

District de Montcalm A une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
Comté Lanielle tenue à la Salle ordinaire des Séances le sixième jour d'Avril mil neuf
cent quatorze, à dix heures du matin, conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présents
l'omme le Maire Louis Jabinville et Messieurs les Conseillers Joseph Bonin
Frédéric David, Théodore Brousseau, Théodore Belisle, Raoul Labelle et Arthur Labonté
formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution
comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Fred David,

Secondé par Théodore Belisle

que les minutes de la Séance du neuf mars dernier soient acceptées et signées
Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Fred David

Secondé par Arthur Labonté

que M^r le Maire et M^r le Secrétaire Trésorier, en leur qualité respectives, soient
Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Arthur Labonté

que M^r le Maire et M^r le Secrétaire Trésorier, en leur qualité respectives, soient
autorisés de lever, à l'ordre de Madame M^r Alfred Adam, un billet de six
cent cinquante dollars à douze mois avec intérêt de 6% l'an pour
renouveler l'emprunt du même montant expiré.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Théodore Belisle.

Secondé par Raoul Labelle

que le compte du conseil de Comté pour l'ars. Regt 6-18 f 5⁴⁸ soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Page

Arrivé à l'ordre Provincial
et le Secretaire
le 7. 4. 14

Fait à Joly le 14

Proposé par M^e le Conseiller Théod. Belisle

Secondé par M^e Ulric Brousseau

*M. le 7.4.14
avant 10*
que M^e Pierre Clot soit nommé Inspecteur de voie pour le Rang I
en remplacement de M^e Wilfrid Desprez qui a quitté le Rang.

*M. le 7.4.14
avant 12*
que M^e Joseph Lavigne soit nommé Inspecteur de voie pour le Rang I
en remplacement de M^e Olivier Gadbois qui a quitté le Rang.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par M^e le , Théod. Belisle

que la répartition des clôtures des moulins Lanson et Millefours soit faite
à nouveau, entre les lots qui sont attachés à ces moulins. Règlement
n°31, cet travail sera fait par les Inspecteurs de Voie et qui avis soit
donné à chacun des intéressés de leur nouvelle part de clôture à faire
et que ces clôtures soient confectionnées en bois, les Inspecteurs de
Voie sont chargés de voir à l'exécution de ces clôtures

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Boivin

Secondé par M^e Arthur Labonté

*poiss. le 2
07.4.14*
que à la demande de M^e Stanislas Millefours au sujet de l'écoulement
des eaux du Rang D, M^e le Secrétaire général est prié d'écrire
à M^e Duval et Robin d'avoir à se mettre d'accord pour déviser le
cours de ces eaux à défaut de leur acceptation, un procès verbal
soit nécessaire

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par M^e Ulric Brousseau

que la Séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Leclercq
Secrétaire

Olivier Guérinville
Maire

Province de Québec

Municipalité du canton Joly.

District de Montcalm A une session spéciale du conseil de la Municipalité du canton Joly, suivant
compte de l'avis spécial régulièrement donné à tous les Conseillers, tenue à la Salle
ordinaire des séances le Vingt troisième jour d'Avril mil neuf cent quatorze
à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal
de la Province de Québec, à laquelle session, sont présents :

Monsieur le Maire Louis Fabinière et Messieurs le Conseiller Joseph Boivin,
Ulysse Brousseau, Fred. David, Théodore Belisle, Arthur Labonté et Paul Labelle
formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil fait et ordonne par résolution,
comme suit :

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David

Secondé par ... Paul Labelle

que le Pont E. Remond soit reconstruit à neuf immédiatement payable par les
intérêts et ce au moyen de deux caisses remplies de pierre à 10 pieds de large
avec passage pour le canot de 8 pieds, ce pont devra être élevé d'un pied
au dessus du chemin actuel et que Monsieur Henri Godard soit chargé de
diriger l'exécution des travaux.

Les travaux devront commencer demain matin sans faute et se
continuer sans interruption jusqu'au parachevement.

Adopté unanimement

Proposé par le Conseiller Jos. Boivin

Secondé par ... Ulysse Brousseau

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Fabinière
maire

Jules Leclerc
secrétaire

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

District de Joncaly, à une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire des Séances le Vingt-septième jour d'avril mil neuf cent quatorze à dix heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

Messieurs les Conseillers Ulric Brousseau, Joseph Boivin, Fred. David et Arthur Labonté formant un quorum sous la Présidence de M. Ulric Brousseau pro maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David

Secondé par ——— Art. Labonté

que M^e le Conseiller Ulric Brousseau soit nommé pro maire
Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Boivin

Secondé par ——— Fred. David

que les minutes de la Séance du 23 courant soient acceptées et signées.
Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Art. Labonté

Secondé par ——— Jos. Boivin

que : au sujet du Pont Renard le Conseil décide de construire de suite un pont provisoire et de laisser à M^e Henri Godard la direction de l'Execution de ces travaux et qu'à une fois l'eau basse et la possibilité de faire le pont définitivement le Conseil autorise M^e Henri Godard à faire ce pont suivant les meilleurs moyens de construction possible d'après son jugement
Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Fred. David

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard
Secrétaire

Ulric Brousseau
Pro maire

Province de Québec
District de L'Assomption
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly.

A une session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le quatrième jour de Mai 1914 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Dubinville et Messieurs les Conseillers.

Joseph Boivin, Frédéric David, Ulric Brousseau, Raoul Labelle et Arthur Labonté formant un quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue & ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Joseph Boivin

que les minutes de la Séance du 29 Avril 1914 soient acceptées & signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Arthur Labonté

que le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M^r Lacaillé Maire du Canton Lorrain au sujet de l'amélioration du chemin de St-Jérôme au terminus de la dernière, avant de prendre une résolution, dans quelle pice de Chemin il entendait faire, soit macadamisé ou gravellé & que M^r le Secrétaire très avise en conséquence à M^r Lacaillé

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par Fred. David

que le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M^r St-Léonard au sujet de l'évaluation de ses propriétés sis dans la paroisse du Canton Joly décide que le taux d'évaluation sur ledit s'est basé le rôle de perception de 1913 doit être maintenu et qu'il soit donné à M^r St-Léonard du jour où les évaluateurs passeront dans le Rang cette année conformément à la loi

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Arthur Labonté

que les Comptes ci-dessous soient acceptés & payés

Ed. 224.37 à	Henri Godard	par les Int. de la Fontaine Renaud	Entebien hiver 1913. 14	19 ⁰⁰
149 ✓				19 ⁰⁰
302 ✓				28 ⁰⁰
151 ✓				
298 ✓	Jules Brassard			
99 ✓	Jos. Orban	Brisson. Orban	"	9 ⁰⁰
315 ✓	Jeanne Boivin	Laurier	"	29 ⁰⁰
78 ✓				
327 ✓	Joseph Brousseau	Chapleau	"	27 ⁰⁰
170 ✓				

Est. 323 ✓	O. Gadbois par la montée du Rang H (Entretien de la montée)	2.00
Est. 323-186 ✓	Jos. Larivière par W. Desprez enlevé lument morte	2.50
Est. 301-303 ✓	Alph. Belanger fils par les Int. de la Montée Brassard Le hiver 1913-14	2.00
Est. 323 ✓	O. Millefours " Hellefours "	14.00
Rapport P. de Martigny par la Corporation Consultation en 1910 et en juin 1911		10.00
Est. 234 ✓	Int. Labonté " Entretien hiver 1913-14 ponton lot 26 I	1.50
Est. 234 ✓	" par D. Gosselin " 27-28 I	1.50
Est. 192 ✓	Poth. Labonté par les Int. Montée Rang Brassard au fond en automne 1913	0.50
Pris. 193 ✓	Charles Viger " Avril 1914	0.75
- 193 ✓	Fred. Viger " " " " 0.89	
- 193 ✓	Jos Vaillancourt fils " " " " 2.55	
193 ✓	Alph. Laindon " " " " 1.20	
- 193 ✓	Adonis Paradis " " " " 3.38	
Est. 305 ✓	à Gustave Brisson Entretien hiver 1913-14 par la montée Brisson	18.30
99 ✓	" " " " 3.60	
354 ✓	" Lot 20 H " " " " 1.25	
180 ✓	" 21 H " " " " 1.25	
181 ✓	" Kap. Ostigny " " " " 1.00	
313 ✓	" R. Langerem " " " " 1.00	
318 ✓	La Corporation Lot 27, 28, 29 " " " " 5.40	
" ✓	" 16 H " " " " 5.40	
" ✓	Louis Lacombe 13 " " " " 5.10	
20 ✓	" montée Rang H " " " " 0.25	
950 ✓	Alph. Belanger fils " " " " 0.25	
302 ✓	La montée Brisson arrondi les échelles 0.75	
99 ✓	La Corporation enlevé le roches sur le bord du lac 0.50	
330 ✓ à Louis Poirier	" " " " " " " " 1.00	
330 ✓	" " " " " " " " travaux faits dans le chemin du bord du lac dans la montée 0.50	
330 ✓	" " " " " " " " pour enlever des arbres 1.25	
99 ✓	" " " " " " " " Adopté unanimement.	

Proposé par M le Conseiller Fred. David

Seconde par Ulric Rousseau

que tous les Inspecteurs de voie soient avisés d'ici au 30 juillet, à faire arranger tous le chemin de la faire arrondir avec embase de chaque côté, là où la chose est possible.
et que dans le cas où le Inspecteur ne trouverait pas d'hommes pour travailler, ils devront faire le travail eux même et leur compte sera alors accepté par un autre inspecteur qui viendra au paravant vérifier les travaux.

Adopté unanimement

Proposé par M le Conseiller Arthur Labonté

Seconde R. Labonté

que la Siance soit levée

Adopté unanimement.

Paul Lévesque
Jules Lévesque
Gaston Labonté

Maire
Louis Dubois
Mairie

Canada.

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue
 District de Joncalin à la Salle ordinaire des Séances le premier jour de juillet mil neuf cent quatorze
 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 Messieurs le maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers:
 Dr. Boivin, Fred. David. Ulric Brousseau, Raoul Labelle et Théodore Bélisle
 sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et à conseillé statut et ordonne par résolution communiquée
 Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau
 Secondé par " " Raoul Labelle
 que les minutes de la Séance du 4 Mai dernier soient acceptées et signées
 Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil de l'achèvement de \$200/- donné par
 le Gouvernement pour arranger les chemins des lots 24, 25, 26, & 29. C
 Il est proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secondé par " Théodore Bélisle.

Le Conseil décide de commencer de suite à travailler ces chemins
 et charge M^r Louis Lubinville de la direction de ces travaux

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodore Bélisle

Secondé par " Raoul Labelle.

que M^r le Secrétaire Trésorier donne avis aux contribuables anniers
 d'avoir à payer leurs taxes dans les 15 jours. à défaut de quoi
 elles seront perçues au moyen de la saisie des biens meubles
 conformément à l'article 962 du Code municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Joseph Boivin

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à la Pl. des Blancs Legangs achats de Mandat de Saïe

1.06

1.199 v. à Mr. Vaillancourt par les Intérêts du pont Renaud
192

travaux au pont en avril 1914

3.45

1.319 v. à Louis Lubinville par les Intérêts de la Pontée Brisson
99 pour arranger un pont

1.50

1.78 v. à Michel Boivin par les Intérêts du pont Boivin

pour 300 pieds planches 2x12" fournis au pont

3.60

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Fred. David,
 de nommer Messieurs Chas. Labonté et J.B. Grinier comme arbitre dans
 la question des voies. Illyours. Duval. Robin & H. Labelle fils et que
 rapport soit fait à la prochaine séance du Conseil
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau
 Secondé par " Raoul Labelle
 que M^e l'Inspecteur de Voie de l'Ass. Comique soit autorisé à dépenser
 la somme de trente dollars dans la montée du Rang 5, le prix
 des hommes sera de 1⁵⁰ par jour. Cheval & tombereau 2²⁵
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David
 Secondé par " Jos. Boivin
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.
 X Louis Dubois Maire

Jules Leclerc
 Secrétaire

Canada Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
 district de Montcalm tenue à la Salle ordinaire des séances le sixième jour de juillet
 mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux
 dispositions du code municipal de la Province de Québec, à
 laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers.

Ulric Brousseau, Joseph Boivin, Frédéric David, Raoul Labelle
 Charles Belisle et Arthur Labonté, formant quorum sous la
 Présidence de Monsieur Ulric Brousseau pro maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne
 par résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David
 Secondé par " Raoul Labelle
 que M^e H. Brousseau soit nommé Pro Maire
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Fred. David
 que les minutes de la séance du premier juin soient acceptées & signées
 Adopté unanimement.

La question du Cour d'eau Robin-Duval. Millefours du Rang D étant
renommé devant le conseil il est
Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle
Secondé par " Théophile Belisle
que conformément à l'article 640^e du code municipal le conseil nomme
M^e Thomas Labonté comme arbitre pour le conseil et Messieurs Robin et
Duval choisissent M^r Gustave Brisson, ces deux arbitres nomment de leur
côte M^r John Vallée, lesquels trois agiront comme arbitre dans l'affaire
en litige entre les parties et pour en être ainsi ces trois messieurs sont
assermentés sur la Sainte Evangile. Séance tenante par M^r le Secrétaire Brisson
Rapport de leur visite sera fait au Conseil à la prochain séance
Adopté unanimement.

Plainte ayant été faite au sujet des poteaux téléphoniques de la C^e
Dhamis qui obstruent la circulation dans le chemin de Rang D et J.
et son par conséquent dangereux pour le trafic M^r le Secrétaire Brisson
est prié d'écrire à la dite Compagnie pour qu'elle remédie de suite
à cette situation et la rende responsable de tout accident qui pourrait
se produire.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
Secondé par " Arthur Labonté
que M^r Gustave Brisson soit autorisé à dépenser \$5⁰⁰ au pont
sur le chemin de Théophile Clot à charge du Locataire M^r O. Gladbois
et au besoin de la propriété

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
Secondé par Fred. David
que le Conseil autorise M^r Joseph Millefours à placer ses tuyaux
d'adoucissements le long des clôtures et sous le chemin en travers, mais
conditionnellement à ce qu'il soit responsable de tout accident
qui pourrait subvenir par suite de la pose de ces tuyaux
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
Secondé par " Théod. Belisle
que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à M^r Ray par la Corporation fonds de batissa et fûts

\$ 12⁰⁰

Red. 100⁰⁰ \$ 5.10
Red. 100⁰⁰ - " - Bravans à la frontière lot 20 J

18.90

Red. 100⁰⁰ - " - Ete à la montée J

" 9.30

Red. 100⁰⁰ Aug. Urban. par les Yat. monté Urban. Bravans Ete 1914
988 "

3.00

Rec. 984 op. at les Intérieurs de la montre Brisson. Brassard Ete 1914

à Omer Cusson	4.50
à P. Cusson	4.50
à P. Latour	4.50
Rec. 944. Em. Rochon	3.75
319. L. Dubroville	3.38
" 319. "	2.25
310. M. Labelle	3.38
" 310. "	2.25
310. Raoul Labelle	4.50
330. M. Paivment	4.50
330. "	4.50
331. A. Brisson	4.50
P. Brisebois	4.50
344. L. Rochon	4.50
345. J. Sainton fils	3.38
346. "	2.25
347. " Péau	4.50
	65.64

Rec. 935 Par les Intérieurs du Pont Renaud. Pont neuf

298. à Jos. Vaillancourt fils.	2 1/2 jours	3.75
301. à Alphonse Lainé	4 1/2 .	6.75
302. à David Morin	7 .	10.50
P. à Pierre Nantel	4 1/2 . Seul	6.75
P. " à Hermine Labelle	1 1/4 . à chevaux	2.81
303. à Alfred Viger	3 .	4.50
304. à Charles Viger	5 1/4 . Seul	5.25
305. " à Achien Allard	2 . à chevaux	4.50
306. " Arthur Lalonde	3 3/4 . . .	8.43
307. " Raoul Allard	7 heures	1.05
" W. Marchalie	13 bois fourni	5.40
194. à P. E. Godard	pour 8 p'tites	2.24
317. à Henri Godard	4 1/2 jours	6.75
317. " .	9 jours Seul	18.00
317. " .	4 . à bœufs	8.00
317. " .	7 . à bœuvres	15.75
317. " .	clous	60
318. à Jos. Boivin	pour 3 morceaux de 45 pieds.	3.00
317. à René Godard	Brassard d'Avril 1914 .	119.28
193. " .		11.62
	a Reporter	+

Report

169.113 f.a. M. Gibbons par les Intérêts de la Frontière Chapleau
pour dynamite caps et fuse.

169 V à J. Lacombe par la corporation	travaux frontalier du 5 ¹	2.72
169 V à - - - par Wenceslas Belanger	" (monte à) lot 2, 3 ¹	5.25
169 F à L. Gauthier - "	" " " " "	1.50
169 F à P. Clot fils par W. Desprez	" " " " "	1.50
169 V à O. Gadbois - "	" " " " "	1.50
169 V à L. Gauthier par la Corporation	frontier lot 11 ¹	1.50
169 V à A. Lacombe - "	" " " " "	1.50
169 V à P. Clot fils - "	" " " " "	1.50

Le décret de bistroir est autorisé, le cas échéant à emprunter l'argent nécessaire pour payer les comptes des ouvriers étrangers.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Théodore Belisle

Secondé par - - Arthur Labonté

que M^e l'Inspecteur P. Clot fils soit autorisé à dépenser \$10⁰⁰ dans les frontières des lots 11 et 13 Rang 1

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller René Labelle

Secondé par - - Fred. David

que la séance soit adjournée au 20 Comptant

Adopté unanimement.

Paul Leclerc
Scout bistroir

x Adeline Brousseau

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session spéciale régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire
Comté de Labelle des séances le treize juillet mil neuf cent quatorze à dix heures du matin
conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Fribourg et Messieurs les Conseillers: J. B. Boivin
Uric Brousseau, Raoul Labelle, et Théodore Belisle. formant quorum
sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
par résolution comme suit:

Proposé par l'^r le Conseiller Uric Brousseau
Secondé par " " Raoul Labelle
que les minutes de la séance du six courant soient acceptées
et insérées.

Adopté unanimement

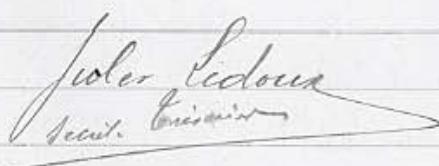
Proposé par l'^r le Conseiller Théodore Belisle
Secondé par " " Raoul Labelle

de action intentée par l'^r C de Martigny contre la Municipalité
du Canton Joly, que le Conseil se payera à l'^r de Martigny
le compte reclamé par lui et lui demander le montant
des frais à payer.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Uric Brousseau
Secondé par " " Joseph Boivin
que la séance soit levée

Adopté unanimement.



Joseph Boivin
Second. Conseiller

Louis Fribourg
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session spéciale de la Municipalité du Canton Joly, conformément
 tenu au tableau à un assemblage en séance du 5^e de ce mois tenue à la Salle
 ordinaire des séances le vingt-huitième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt,
 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code
 municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:
 Messieurs le Maire Louis Dubois et Messieurs les Conseillers
 Joseph Boivin, Frédéric David, Ulric Brousseau, Raoul Labelle et
 Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Messieur le Maire
 Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par
 résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Fréd. David

que les minutes de la Séance du treize courant soient acceptées
 et approuvées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Arthur Labonté

que le C^{te} de frais # 6⁵ de l' C. de Martigny soit accepté et payé
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David

Secondé par " Jos. Boivin

que le rôle d'évaluation soit révisé et amendé conformément à
 l'art. 746¹ du Code municipal. Sauf en ce qui concerne l'évaluation
 de M^e Arthur Alarie qui est remise à une Séance prochaine,
 pour complément de renseignements.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Arthur Labonté

que M^e le Secrétaire trésorier par ordre du Conseil demande à la Municipalité
 du Village de Labelle quelle sont les vraies limites du Village de Labelle
 surtout en ce qui concerne les terrains de M^e Art. Alarie

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David

Secondé par " Ulric Brousseau

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

De 1893 à 1894 Recompte par la Corporation. Travail au lot 13¹

1894

"

1894

"

par W. Desprez

3.95

1.05

5.02

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Jos. Boivin
Secondé par , Raoul Labelle.

que le Conseil autorise M^e l'Inspecteur de voirie P. Clot fils à dépenser l'argent nécessaire pour arranger passablement le chemin du lot 4 ^{ème} et ce au nom des Intérêts de la Corporation,

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle
Secondé par " Alric Brousseau.

que le conseil ayant appris que la Municipalité du Village de Labelle avait résolu de demander un octroi de \$ 500⁰⁰ pour la réparation du chemin de la prairie de Castor, le dit conseil du Comté de Lotbinière, en cas où cette somme serait accordée au Village, demande au Gouvernement d'être décharge de l'entretien de ce chemin, ayant déjà trop de chemins à sa charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Boivin
Secondé par Arthur Labonté

en 2.7.14 que M^e l'Inspecteur de voirie W. David soit informé d'avoir à exécuter de suite les ordres qui lui ont été donnés le 2 juillet dernier en ce qui concerne les chemins du Rang B sous sa juridiction et ce sous peine de l'amende prévue par le code municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Raoul Labelle
Secondé par " Frédéric David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Pedoux
Secrétaire

Louis Jabinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle
comte de Labelle ordinaire des séances le troisième jour du Mois d'août mil neuf cent quatorze
à 10 h^{es} heures du matin conformément aux dispositions du code municipal
de la Province de Québec à laquelle session sont présents

Monsieur le Maire Louis Lubinville et M^e le Conseiller Fid. David.
Après une heure d'attente n'ayant pas reuni de quorum la séance
est adjournée au lundi 10 aout courant à 10 h^{es} du matin et qu'avis en
soit donné aux conseillers absents

Jules Lédoix
Secrétaire

Louis Lubinville
Maire

Adopté

Les avis suivants ont été signifiés le 4 courant comme suit :

- 1^o à Messieurs les conseillers J. Bourin, H. Brousseau, A. Labonté et R. Labelle.
" avis vous est pas la présence donnée que, faute de quorum, la séance régulière
" du 3 aout a été remise au lundi 10 aout à dix heures du matin

Signé Jules Lédoix.

2^o à Messieurs les évaluateurs P. Labelle - H. Godard & D. Langlois

- " la Municipalité du village de Labelle nous ayant donné les limites du
village en ce qui concerne les propriétés de Monsieur A. Alarie vous êtes
prié de vous rendre à mon bureau Samedi 8 de ce mois à 10 heures
pour aller sur les lieux faire l'évaluation de M^e Alarie et en faire rapport
à la séance du Conseil lundi 10 de ce mois à 10 heures du matin"

Signé Jules Lédoix.

3^o à Monsieur Arthur Alarie.

- " j'ai l'honneur de vous informer que rendez vous est donné aux évaluateurs
de la Municipalité du Canton Joly pour se rendre sur les lieux Samedi
8 de ce mois vers 10 heures du matin pour procéder à l'évaluation de
vos propriétés renfermées dans la paroisse du Canton Joly

Signé Jules Lédoix

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Protocole Québec à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
 Comté Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le dixième jour d'août mil
 neuf cent quatorze à dix heures du matin comme suite à un affermement
 fait à quorum en date du 3 juillet, conformément aux dispositions
 du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session
 sont présents Monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs
 les conseillers Joseph Boivin, Frédéric David et Raoul Labelle
 formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
 par résolutions comme suit:

Proposé par le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Fréd. David

que les minutes de la séance du 20 juillet soient acceptées et signées
 Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Joseph Boivin
 Secondé par " Raoul Labelle.

que comme suite à l'affermement en séance du 20 juillet dernier
 et après la visite et le rapport des évaluateurs, les lots 29 à 33
 du Rang A du Canton Joly propriété de M^r Arthur Alarie
 soient évalués à la somme de Cinq Cent dollars au
 lieu de \$ 80⁰⁰ comme précédemment.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Fréd. David.

~~Le 10^e 1884 1914~~ que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

Ed. 1914 206.205. Vans arbres et charretiers, L. Labonté, J.B. Gingras, J. Vallée & St. Billefou par les Fonderies L. Duvall, P. Robin et St. Billefou	- - - \$ 4 ⁰⁰
Ed. 35x Payable par Ph. Brisson, karavane été 1914 portières 27, 28 et 29	- - - .10 "
" 1884 " à J. B. Gingras par la Corp ^{ee} " lot 13 " 2 ⁵⁰	
" 1684 " à J. J. Lacombe " " lot 4 " 13 ⁵⁰	
" 3104 " à Louis Lubinville par Ph. Brisson pour avoir posé un madrice au pont frontière L. Brisson	- - - 2.00
" 1124 " à L. Labonté par la C ^{ee} pour l' ^e arbitrage	- - - 1.00
" 2064 " J. B. Gingras " " 1.00	
P. Jules Léonard " " salaire confédér. du Rôle	4.00
" 3054 " par la Corporation Karavane été lot 16	
" 3054 " à Joseph Brisson 15 et 16 Juin 1914	3.00
" 3054 " à Gustave Brisson fils " " 3.00	
" " " Père 16 " " 1.50	

Etat des Bar Louis Racombe Travauz Eté frontien lot 134

" 3318 à Joseph Brisson	17 juin 1914	1.50
" " " à Gustave Brisson fils	" "	1.50
" " " à -" - Père	" "	1.50
" " " avec chevaux & foins	" "	1.12
" 3318 Par les Intérêts de la montie Brassard Rang 1 Travauz d'Eté		:
" 3318 à Alph. Belanger Père 18.10.22 juin 1914		4.50
" 3318 à " fils	" "	4.50
" 3318 à A. Boissy 18.10.22.23 "	" "	6.00
" 3318 ach. " 22.23 "	" "	3.00
" 3318 à Gustave Brisson fils 18.10.	" "	35.25
" 3318 à Joseph " 18.10.22.23 "	" "	6.12
" 3318 à Gustave " Père " " "	" "	6.12
" 3318 à Dr. " avec chevaux	" "	2.95
" 29.8 à Fred David par la Corporation suivant résolution en date du 13 octobre 1913 pour entassement des roches lots 24, 25, 26 G.		6.50

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Daoul Labelle

Secondé par -" - Joseph Bourin

Attendu que la corporation du Canton Joly est endettée de la somme de Sept cent douze dollars et vingt six cents pour l'année finissant le 31 Décembre 1913 comme suit :

Salarie du Secrétaire Trésorier	# 60..
Paxes scolaires	" 7.45
Intérêts	" 83..
Travaux faits dans les divers chemins	" 245.51
Frais de justice, Paxes de Comté, fonds de bâtiere, Juies	" 49.43
Vente du Conseil de Comté et dépenses diverses.	" 36.87
Impôts	" 200.00
Loyer de la Salle publique	" 30.00
	# 712.96

Il sera prélevé une taxe de une piastre et demie dans et pour chaque cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables dans la municipalité et suivant le rôle d'évaluation.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David

Secondé par -" - Daoul Labelle

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à voir M^e Ménard pour l'amener à résilier volontairement le contrat passé entre lui et la corporation du Canton Joly le 8 juillet 1913 pour l'achet

du lot n°13 Rang 6 du Canton Joly à défaut de quoi, le Conseil prendra les procédures nécessaires pour annuler ce contrat.

Il^e le Secrétaire Trésorier et également pris d'avis à M^r H. A. Jobin au sujet des différents actes dont on lui a parlé lors de sa visite avec l'honorable Ministre de la Colonisation,

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. Boivin

Seconde par Fred. David

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leclerc
Secrétaire

Louis Dubreuil
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly C^habotelle tenue à la Salle ordinaire des Séances le cinquième jour d'octobre mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Dubreuil et Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Frédéric David, Ulric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum. Pour la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué que ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par Fred. David

que les minutes de la Séance du 10 Août soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David

Seconde par Ulric Brousseau

que la démission de M^r le Conseiller Théodore Belisle soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté

Seconde par Joseph Boivin

que M^r Jovite Clément soit nommé conseiller municipal du Canton Joly en remplacement de M^r Théodore Belisle à l'émission de la démission.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Boivin
 Secondé par Arthur Labonté
 que le conseil a examiné la question de secours à l'Hôpital Canadien
 de Paris, qu'il est de tout cœur avec cette belle œuvre mais que
 des moyens financiers ne lui permettent pas momentanément
 à venir en aide en la circonstance

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Boivin

Secondé par Fred. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 à Louis Joliette par Chas. Brisson pour avoir arrangé le pont

du lot 28^E en aout 1914

1⁰⁰

~~219^E~~
~~220^E~~
~~219^E~~

~~220^E~~

en Sept. 1914

1⁵⁰

328 à O. Gaudois par la Corporation Bravane Eti frontice	11 ^E	0.75
97 ^E à E. Gauthier	13 ^E	1.50
132 ^E à P. Clot fils	11 ^E	6.35
vers à la St. de Blans Legay	Imprimé	1.61

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Fred David

Secondé par Ulysse Brousseau

que M^e le Secrétaire Trésorier Madelin avis à l'Inspecteur du Rang B
 W. David d'avoir à faire arranger de suite les abords du pont
 Eugène Miray et si ce travail ne se fait pas de suite de le faire
 lui-même et de présenter son compte au conseil

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par Ulysse Brousseau

que la séance soit levée

Sub scelorum
sicut visum

Adopté unanimement
 Paris Joliette
 Maire

Canada

Municipalité du Canton d'Oly

Province de Québec je Louis Joseph Clément ayant été élu membre Conseiller municipal
 Comté L'Isle-Verte de cette Municipalité fais savoir que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi
 que Dieu me soit en aide

Assurément pris devant moi ce Jabs ^{Le 10^{me} Octobre 1914} J. J. Clément
 dix huitième jour d'Octobre mil neuf cent quatre-vingt quatre

J. J. Clément
 Sub scelorum
 sicut visum

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly

Comté de Lévis le 1^{er} novembre à la Salle ordinaire des séances le Deuxième jour de novembre

mil neuf cent quatorze à dix heures du Matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle

séance sont présents : Monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs

les Conseillers Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Josée Clément et Arthur Labonté
formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire L. Lubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution
comme suit:

Suggéré par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la Séance du 5 octobre 1914 soient acceptées et signées
sauf la proposition de M^e Joseph Boisvin secondée par M^e Arthur Labonté
au sujet de la donation d'un lit pour l'Hôpital Canadien de Paris
laquelle proposition sera amendée comme suit:

que la Corporation du Canton Joly fournit la somme de soixante
et cinq dollars et que cette somme sera prélevée au moyen d'un
reglement à discuter au Conseil

Suggéré un amendement par M^e le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par "

que la Corporation du Canton Joly ne participe en aucune manière
à la donation d'un lit à l'Hôpital Canadien de Paris.

La proposition en amendement n'ayant pas eu le secondeur
la proposition principale est

adoptée unanimement.

Suggéré par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Josée Clément

Attendu que le conseil de la Paroisse du Canton Joly décide de
payer la somme de soixante et cinq dollars pour la donation
d'un lit à l'Hôpital Canadien de Paris, décide de passer un
reglement pour prélever la somme de \$64 par famille
habitant la paroisse jusqu'au montant de la somme votée

adopté unanimement.

Suggéré par M^e le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Ulric Brousseau

dit que sur la plainte fait par M^e le Docteur A. Lehoult, au sujet d'un brûlé
qui se trouve dans le chemin de la Fontaine Languy le Secrétaire trésorier soit chargé
de l'informer l'Inspecteur de police et lui donner ordre d'enlever cette personne

adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jovite Clément
 Seconde par Mme Rousseau
 que la liste électorale soit acceptée telle que dressée par M^e le Secrétaire
 Trésorier sauf à biffer les noms ci-dessous :
 Guillaume Valiquette, François Haque et Louis Saindon
 et y ajouter le nom ci-dessous :
 Hilare Belisle fils de Josithé, Daniel Rousseau, Alcide Boissy fils de Pierre
 et Horace Seguin

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté
 Seconde par " Jovite Clément
 que le conseil approuve les adjudication d'entretien de montée d'hiver
 vendue à la poste de l'Église
 M^e le Secrétaire Trésorier est prié de demander à M^e Gustave Brisson
 si il accepte l'entretien d'hiver de la Montée Brisson et frontières
 qui s'y rattachent aux conditions de l'année dernière

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller W. Rousseau
 Seconde par " Jovite Clément
 que le ch^e ci-dessous soit accepté et payé
 à Arthur Labonté par la Corporation
 Entretien hiver 1913-14 lot 26^e Service ~~100~~

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté
 Seconde par " W. Rousseau
 que l'entretien d'hiver 1914-15 de la montée du Rang T
 soit donné à M^e Jules Brassard aux prix & conditions de
 l'année dernière

Proposé par M^e Jovite Clément
 Seconde par Arthur Labonté
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules P. Lédoceux
 Secrétaire

Louis Duboisville
 Maire

Paroisse

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton
comté de Labelle Joly, tenue à la Salle ordinaire des séances, le Septième jour de
décembre mil neuf cent quarante à dix heures du matin
conformément aux dispositions du Code municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers.
Joseph Boivin, Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Josée Clément et
Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de
Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil Statuté et ordonne par
résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Boivin
Secondé par Ulric Brousseau
que les minutes de la Séance du 2 Novembre dernier soient
acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté
Secondé par Josée Clément
que le Règlement n° 34 tel que lu au conseil et dont ci-dessous
la teneur soit signé respectivement par Monsieur le Maire
et M^e le Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement

Municipalité du Canton Joly.

" A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton
" Joly tenue à la Salle ordinaire des séances, le deuxième jour
" de novembre mil neuf cent quarante à dix heures du
" matin conformément aux dispositions du code municipal
" de la Province de Québec à laquelle session sont
" présents Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs
" les Conseillers, Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Josée
" Clément et Arthur Labonté formant quorum sous
" la Présidence de Monsieur le Maire.
" Il est ordonné et statué et ce conseil Statuté
" et ordonné par Règlement n° 34 comme suit.
" Règlement n° 34.

" Attesté que le Conseil de la Paroisse du Canton Joly
" décide de payer la somme de soixante et un dollars pour
" la donation d'un lit à l'Hôpital Canadien de Paris
" décide de passer un règlement pour prélever la somme

" de quatre-vingt dix centim par famille habitant la
" paroisse jusqu'au montant de la somme votée.
" Le solde de quatre-vingt dix centim sera perce
" de la même manière que les taxes municipale et sera
" payable aussitôt après la promulgation du présent
" Règlement.

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Boivin
Secondé par Raoul Labelle

que l'oncle Louis Labrivielle soit nommé Président de l'élection
Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Joseph Boivin

que Lessieu, Louis Labrivielle, Jules Brassard et Alric Brûlé
tous les propriétaires et acceptant soient nommés membres du comité d'élections
Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Joseph Boivin

que les propriétés ci-dessous soient envoyées au Conseil de
comté pour y être vendues pour taxes.

Thomas Brisson lots 27, 28 et 29 rang C et dépendances
J.-P. Bégin Emplacement 24 et 26 rang H et dépendances.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Josée Clément

Secondé par Arthur Labonté

que le Compte ci-dessous soient acceptés et payés
à Joseph Lamonton par les lots n° 20 et 21 rang H

~~200.00~~

0.75

pour réparation de clôture

~~200.00~~

1.25

par Gbos Brisson. Réparation de sa part
de clôture dans la montée Brisson, lot 27th

~~10.00~~ à Raoul Labelle

par le Syndicat de la montée Urban
pour réparation, à un ponceau et fourniture
machin.

1.50

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller M. Brûlé

Secondé par " Joe Boivin

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leclerc
secrétaire

Louis Labrivielle
maire